

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 22194104-'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO

Version: 6

Date de révision: 26/10/2021

Page 1 de 12

Date d'impression: 26/10/2021

### SECTION 1: IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

#### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: 'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO  
Code du produit: 22194104

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées.

Email céramique pour la décoration.

#### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **PRODESCO, S.L.**  
Adresse: C/. AVIACIÓN,44- APDO.38  
Ville: 46940 - 46940 MANISES  
Province ou région: VALENCIA  
Numéro de Téléphone: +0034961545588  
Fax: +0034961533025  
E-mail: admon@prodesco.es  
Web: prodesco.es

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** 961545588 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Vendredi; 08:00-18:00)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

#### 2.1 Classification du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Acute Tox. 4 : Nocif par inhalation.

Acute Tox. 4 : Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Acute 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Carc. 2 : Susceptible de provoquer le cancer.

Lact. : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Repr. 1A : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT RE 1 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage.

#### Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

#### **Danger**

Phrases H:

H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 22194104-'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO

Version: 6

Date de révision: 26/10/2021

Page 2 de 12

Date d'impression: 26/10/2021

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Phrases P:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ...  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations nationales.

### Contient:

pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb  
frittes, produits chimiques  
frittes, produits chimiques

### 2.3 Autres dangers.

Le produit peut avoir des risques supplémentaires suivantes:  
Empoussiérage.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
CAS No: 65997-18-4 CE No: 266-047-6 Registration No: 01-2119548361-42-XXXX	frittes, produits chimiques	25 - 74.99 %	Acute Tox. 4, H332 - Acute Tox. 4, H302 - Aquatic Acute 1, H400 - Aquatic Chronic 2, H411 - Carc. 2, H351 - Lact., H362 - Repr. 1A, H360Df - STOT RE 1, H372	-
CAS No: 65997-18-4 CE No: 266-047-6 Registration No: 01-2119548361-42-XXXX	frittes, produits chimiques	10 - 24.99 %	Acute Tox. 4, H332 - Aquatic Chronic 3, H412 - Carc. 2, H351 - Lact., H362 - Repr. 1A, H360Df - STOT RE 1, H372	-

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 22194104-'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO

Version: 6

Date de révision: 26/10/2021

Page 3 de 12

Date d'impression: 26/10/2021

CAS No: 8012-00-8 CE No: 232-382-1 Registration No: 01-2119582859-XXXX	[4] pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	1 - 2.49 %	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) - Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) - Carc. 2, H351 - Repr. 1A, H360Df - STOT RE 1, H372	STOT RE 2, H373: C ≥ 0,05 % STOT RE 1, H372: C ≥ 0,5 % Repr. 1A, H360Df: C ≥ 2,5 %
CAS No: 14808-60-7 CE No: 238-878-4 Registration No: EXENTA ANEXO.V.(7)	[1] quartz (SiO <sub>2</sub> )	0 - 2.49 %	-	-

(\* ) Le texte complet des phrases H est détaillé dans la section 16 de cette fiche de sécurité.

[1] Substance avec une limite d'exposition professionnelle (voir section 8.1).

[4] Substance faisant partie de la liste établie conformément à l'article 59, alinea 1, REACH (Candidat ou sujet à Autorisation).

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS.

#### 4.1 Description des premiers secours.

Après l'exposition les effets de ce produit peuvent se produire.

##### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premières soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

##### En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant c'est facile à faire. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

##### En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

##### En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit nocif, une exposition prolongée par inhalation peut provoquer des effets anesthésiques et nécessiter une assistance médicale immédiate.

Une exposition chronique à long terme peut causer des dommages à certains organes ou tissus.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Maintenez la personne à l'aise. Tournez la sur la côté gauche et rester là en attendant une aide médicale.

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

#### 5.1 Moyens d'extinction.

##### Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 22194104-'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO

Version: 6

Date de révision: 26/10/2021

Page 4 de 12

Date d'impression: 26/10/2021

### **Moyens d'extinction inappropriés:**

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

### **5.2 Dangers particuliers résultant du mélange.**

#### **Risques particuliers.**

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

### **5.3 Conseils aux pompiers.**

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Le produit résiduel et les moyens d'extinction peuvent contaminer l'environnement aquatique.

### **Équipement de protection anti-incendies.**

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.**

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.**

Produit dangereux pour l'environnement, en cas de renversement important ou dans le cas où des lacs, rivières ou égouts seraient pollués, en informer immédiatement les autorités compétentes, suivant la législation locale. Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.**

La zone polluée doit immédiatement être nettoyée à l'aide d'un décontaminant adéquat. Verser le décontaminant ainsi que les restes du produit dans un récipient ouvert, les garder ainsi pendant quelques jours jusqu'à ce que plus aucune réaction ne se produise.

### **6.4 Référence à d'autres sections.**

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'section 13.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.**

Pour la protection personnelle se reporter à l'section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.**

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Classification et quantité limite de stockage en accord avec l'annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III):

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 22194104-'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO

Version: 6

Date de révision: 26/10/2021

Page 5 de 12

Date d'impression: 26/10/2021

Code	Description	Quantité limite (tonnes) pour l'application de	
		Conditions requises de niveau inférieur	Conditions requises de niveau supérieur
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT - Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1	100	200
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT - Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2	200	500

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Céramique émail pour la décoration.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m <sup>3</sup>
quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	France [1]	Huit heures		0,1
			Court terme		

[1] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb CAS No: 8012-00-8 EC No: 232-382-1	Freshwater	6,5 (µg/L)
	Marine water	3,4 (µg/L)
	Sewage treatment plant (STP)	100 (µg/L)
	Sediment (freshwater)	174 (mg/kg sediment dw)
	Sediment (marine water)	164 (mg/kg sediment dw)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

### 8.2 Contrôles de l'exposition.

#### Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

<b>Concentration:</b>	<b>100 %</b>
<b>Utilisation(s):</b>	<b>Email céramique pour la décoration.</b>
<b>Protection respiratoire:</b>	
PPE:	Masque auto-filtrant pour particules
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie III. Fabriqué dans un matériel filtrant, il couvre le nez, la bouche et le menton.
Normes CEN:	EN 149
Maintenance:	Avant l'utilisation, s'assurer qu'il n'y a pas de rupture, de déformation, etc. Comme il s'agit d'un équipement de protection individuel jetable, il faut le changer à chaque utilisation.



-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 22194104-'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO

Version: 6

Date de révision: 26/10/2021

Page 6 de 12

Date d'impression: 26/10/2021

Observations:	S'ils ne sont pas ajustés correctement le travailleur n'est pas protégé. Suivre les instructions du fabricant concernant l'utilisation adéquate de l'équipement.		
Type de filtre nécessaire:	P2		
<b>Protection des mains:</b>			
PPE:	Gants de protection		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.		
Normes CEN:	EN 374-1, En 374-2, EN 374-3, EN 420		
Maintenance:	Conserver dans un endroit sec, à l'abri d'une quelconque source de chaleur, et des rayons du soleil. Ne pas modifier les gants pour éviter d'altérer leur résistance. Ne pas appliquer de peinture, de dissolvant ou d'adhésif.		
Observations:	Les gants doivent être de la bonne taille et s'ajuster à la main sans être trop serrés ni trop lâches. Les gants doivent toujours être portés avec les mains propres et sèches.		
Matériaux:	PVC (Polychlorure de vinyle)	Temps de pénétration (min.):	> 480
		Epaisseur du matériau (mm):	0,35
<b>Protection des yeux:</b>			
PPE:	Lunettes de protection avec monture intégrale		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Lunettes de protection avec monture intégrale pour se protéger contre la poussière, la fumée, les brouillards et les vapeurs.		
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168		
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant.		
Observations:	Indicateurs de détérioration tels que: lunettes présentant une couleur jaunâtre, des rayures superficielles ou plus profondes, etc.		
<b>Protection de la peau:</b>			
PPE:	Vêtements de protection		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.		
Normes CEN:	EN 340		
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.		
Observations:	Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.		
PPE:	Chaussures de travail		
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.		
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 20347		
Maintenance:	Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.		
Observations:	Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.		

### SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect: Poudre

Couleur: Jaune foncé

Odeur: P.D./P.A.

Seuil olfactif: P.D./P.A.

pH: 6,5-8,5 (10%)

Point de fusion: >800 °C

Point d'ébullition: P.D./P.A.

Point d'inflammation: P.D./P.A.

Taux d'évaporation: P.D./P.A.

Inflammabilité (solide, gaz): P.D./P.A.

Limite inférieure d'explosivité: P.D./P.A.

Limite supérieure d'explosivité: P.D./P.A.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 22194104-'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO

Version: 6

Date de révision: 26/10/2021

Page 7 de 12

Date d'impression: 26/10/2021

Pression de vapeur: P.D./P.A.  
Densité de la vapeur: P.D./P.A.  
Densité relative: P.D./P.A.  
Solubilité: P.D./P.A.  
Liposolubilité: P.D./P.A.  
Hydro solubilité: P.D./P.A.  
Coefficient de partage (n-octanol/eau): P.D./P.A.  
Température d'auto inflammabilité: P.D./P.A.  
Température de décomposition: P.D./P.A.  
Viscosité: P.D./P.A.  
Propriétés explosives: P.D./P.A.  
Propriétés comburantes: P.D./P.A.  
P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

### 9.2 Autres informations.

Point de goutte: P.D./P.A.  
Scintillation: P.D./P.A.  
Viscosité cinématique: P.D./P.A.  
P.D./P.A.= Pas Disponible/Pas Applicable en raison de la nature du produit.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne présentent possibilité de réactions dangereuses.

### 10.4 Conditions à éviter.

Éviter tout type de manipulation incorrecte

### 10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques.

Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermatose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles.

#### Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	Oral	LD50	-	>2000 mg/kg (bw/día)
	Cutané	LD50	-	>2000 mg/kg (bw/dia)
	Inhalation	LC50	-	>5 mg/l

a) toxicité aiguë;

Produit classé:

Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4: Nocif par inhalation.

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 22194104-'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO

Version: 6

Date de révision: 26/10/2021

Page 8 de 12

Date d'impression: 26/10/2021

Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4: Nocif en cas d'ingestion.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

Mélanges:

ATE (Inhalation) = 2 mg/l/4 h (Poussière ou brouillard)

ATE (Oral) = 730 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;  
Données non concluantes pour la classification.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;  
Données non concluantes pour la classification.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;  
Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;  
Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;  
Produit classé:  
Cancérogène, Catégorie 2: Susceptible de provoquer le cancer.

g) toxicité pour la reproduction;  
Produit classé:  
Effets sur ou via l'allaitement: Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.  
Toxique pour la reproduction, Catégorie 1A: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;  
Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;  
Produit classé:  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'expositions répétées, Catégorie 1: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

j) danger par aspiration.  
Données non concluantes pour la classification.

### SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

#### 12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	Poissons	LC50	PECES/FISH	40.8 microgrms Pb/L (96 h) [1]
		[1] Toxicidad Aguda		
pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	Invertébrés aquatiques	EC50		26.4 micrograms Pb/L (48 h.) [1]
		EC10		1.7 micrograms Pb/L (30 días) [2]
		[1] Toxicidad aguda		
		[2] Toxicidad crónica		



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 22194104-'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO

Version: 6

Date de révision: 26/10/2021

Page 9 de 12

Date d'impression: 26/10/2021

CAS No: 8012-00-8      EC No: 232-382-1	Plantes aquatiques	EC50      Algae	21.7 micrograms. Pb/L (48 h) [1]
		ErC10      Algae	34.1 micrograms. Pb/L (96 h) [2]
		[1] Toxicidad Aguda	
		[2] Toxicidad crónica	

### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes. Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit..

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
pyrochlore, jaune d'antimoine et de plomb	3,8	1.553	-	Modéré
CAS No: 8012-00-8      EC No: 232-382-1				

### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

### 12.6 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

**Mer:** Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

**Air:** Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissance aérien.

### 14.1 Numéro ONU.

N° ONU: 3077

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 22194104-'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO

Version: 6

Date de révision: 26/10/2021

Page 10 de 12

Date d'impression: 26/10/2021

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description:

ADR: UN 3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENT FRITTES, PRODUITS CHIMIQUES / PYROCHLORE, JAUNE D'ANTIMOINE ET DE PLOMB), 9, GE III, (-)

IMDG: UN 3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENT FRITTES, PRODUITS CHIMIQUES / PYROCHLORE, JAUNE D'ANTIMOINE ET DE PLOMB), 9, GE III, POLLUANT MARIN

OACI/IATA: UN 3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CONTIENT FRITTES, PRODUITS CHIMIQUES / PYROCHLORE, JAUNE D'ANTIMOINE ET DE PLOMB), 9, GE III

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 9

### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: III

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Oui



Dangereux pour l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Étiquettes: 9



Numéro de danger: 90

ADR LQ: 5 kg

IMDG LQ: 5 kg

ICAO LQ: 30 kg B

Dispositions pour le transport en vrac ADR:

VC1 Le transport en vrac dans des véhicules bâchés, des conteneurs bâchés ou des conteneurs pour vrac bâchés est autorisé.

VC2 Le transport en vrac dans des véhicules couverts, des conteneurs fermés ou des conteneurs pour vrac fermés est autorisé.

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersion): F-A,S-F

Procéder conformément au point 6.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

### 15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 0 %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 22194104-'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO

Version: 6

Date de révision: 26/10/2021

Page 11 de 12

Date d'impression: 26/10/2021

Teneur en COV: 0 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1,E2

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans l'section 3:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Codes de classification:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4

Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 1 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 2 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Aquatic Chronic 3 : Effets chroniques pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Carc. 2 : Cancérogène, Catégorie 2

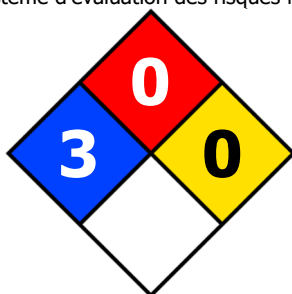
Lact. : Effets sur ou via l'allaitement

Repr. 1A : Toxique pour la reproduction, Catégorie 1A

STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'expositions répétées, Catégorie 1

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Système d'évaluation des risques NFPA 704:



Health hazard: 3 (Extreme Danger)

Flammability: 0 (Will not burn)

Reactivity: 0 (Stable)

-À la suite de la page suivante.-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830)



## 22194104-'ESMALTE 5544 JONQUILLE POLVO

**Version: 6**

**Date de révision: 26/10/2021**

**Page 12 de 12**

**Date d'impression: 26/10/2021**

### Abréviations et acronymes utilisés:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.  
BCF: Factor de bioconcentration.  
CEN: Comité européen de normalisation.  
EC50: Concentration efficace moyenne.  
PPE: Équipements de protection individuelle.  
IATA: Association Internationale de Transport Aérien.  
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.  
IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.  
LC50: Concentration létale, 50%.  
LD50: Dose létale, 50%.  
Log Pow: Logarithme du coefficient octanol-eau.  
NOEC: Concentration sans effet observé.  
PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

### Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2015/830.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.